

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Eric DIARD - Daniel GAGNON - Roland GIBERTI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-1185/16/BM

■ Attribution d'une subvention à Via Marseille Fos et approbation d'une convention

MET 16/1608/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Via Marseille-Fos a succédé en 2011 à l'association Marseille Europort, créée en 1993 au lendemain de la réforme du statut des dockers pour coordonner la mise en œuvre de la promotion concertée de la place portuaire de Marseille Fos vers ses clients, en améliorant l'image du port pour relancer son activité après une longue période de conflits sociaux.

A la suite de la réforme des ports français en 2011, Marseille Europort a fait peau neuve en devenant Via Marseille-Fos pour marquer le renouveau de la communauté portuaire de Marseille Fos et faire connaître les progrès et les performances indéniables intervenus en terme d'organisation, de productivité ou de fiabilité.

L'association porte donc aujourd'hui une volonté de cohésion bien au-delà de l'ensemble des acteurs portuaires, ce qui n'a pas d'équivalent dans les autres ports français.

Missions de Via Marseille-Fos

L'association a défini des objectifs prioritaires comme :

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 24 Janvier 2017

- la communication interne auprès de la communauté portuaire et externe vers les clients du port de Marseille Fos et plus largement vers les acteurs contribuant à son développement et à celui de son territoire,
- la promotion du port de Marseille Fos et de l'activité de l'ensemble des acteurs de la place ainsi que de l'environnement logistique qui concourt à son attractivité en France et à l'étranger,
- plus généralement, toutes les opérations et études pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet associatif permettant d'atteindre les objectifs fixés ou d'en faciliter le développement.

Périmètre de l'action de communication

Jusqu'à 2015, la promotion de Via Marseille-Fos s'est portée sur les marchandises diverses et le conteneur. Forte de son expérience réussie, l'association est maintenant sollicitée pour organiser la promotion de filières comme le conventionnel (marchandises de gros volume), les vracs liquides (pétrole-chimie) ou les fruits & légumes.

Via Marseille-Fos vend les atouts du territoire global de Marseille-Fos dans les domaines de :

- l'industrie,
- la logistique,
- l'intermodalité,
- les activités maritimes et portuaires.

Les actions de Via Marseille-Fos

La promotion du port fait l'objet d'un programme annuel d'actions décliné sous plusieurs formes :

- Participation à des salons spécialisés dans le transport/logistique en général (tel que la SITL à Paris, TL à Munich) ou dans des filières (Breakbulk à Anvers, Medfel à Perpignan, Fruit Logistica à Berlin),
- Organisation de réunions promotionnelles dans les régions cibles de son hinterland pour convaincre les chargeurs et commissionnaires de transport de choisir le passage de leurs marchandises par le port de Marseille-Fos (Bordeaux/Toulouse, Lyon, Strasbourg, Nancy, Saint Etienne, Clermont Ferrand...),
- Accueil à Marseille Fos de clients, importateurs et exportateurs à Marseille-Fos pour des conférences et réunions généralement suivies de visite du Port (délégations venues de Turquie, Suisse...),
- Promotion du territoire auprès de grands comptes français et étrangers pour des investissements conséquents (l'économie 2.0, l'industrie, la logistique, l'économie de développement durable, ...)

Organisation et financement de Via Marseille-Fos

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres comme suit :

- Le Président de la CCIMP, le Président du Directoire du GPMM et le Président de l'UMF sont membres de droit,
- 3 représentants désignés par chacun des membres fondateurs,
- Un collège composé d'au plus de 3 représentants des membres adhérents, un membre adhérent ne pouvant disposer que d'un siège.

Son financement est assuré par les cotisations de ses membres et les subventions des partenaires.

Le budget de l'association en 2016 est évalué à 260.000€ pour mettre en œuvre les actions de promotion et couvrir les frais de fonctionnement (maintenance informatique, comptabilité, frais d'actes....).

La répartition des recettes est prévue en 2016 comme suit :

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 24 Janvier 2017

Organismes	Nature	Budget
UMF	cotisation	5 000 €
CCIMP	cotisation	5 000 €
GPMM	cotisation	5 000 €
MGI	cotisation	2 500 €
Ville de Marseille	cotisation	2 500 €
sous total cotisations		20 000 €
CCIMP	Convention d'objectifs	35 000 €
GPMM	Convention d'objectifs	87 500 €
MGI	Contribution	17 500 €
Ville de Marseille	Rattrapage Partenariat 2015	17 500 €
sous total participations validées		157 500 €
Ville de Marseille	Partenariat	17 500 €
Provence Promotion	Partenariat	15 000 €
AMP	Partenariat	10 000 €
Conseil Régional	Partenariat	40 000 €
Restant à confirmer		72 500 €
Budget total prévisionnel 2016		260 000 €

Ambitions de Via Marseille-Fos

Le port de Marseille Fos affiche une croissance de ses trafics supérieure à la moyenne des ports européens en 2015, soit plus de 4%.

Pour accompagner les ambitions de développement du port de Marseille Fos et porter son rayonnement en France et à l'étranger, Via Marseille-Fos doit conforter et élargir son champ d'action :

- En menant des études marketing approfondies pour les filières ciblées
- En multipliant sa participation aux salons professionnels
- En affirmant sa présence sur des marchés en devenir comme l'Inde, l'Afrique de l'Ouest, l'Iran....
- En conduisant un programme de communication assorti d'un plan média

Aujourd'hui, seule l'entrée dans l'association de nouveaux partenaires lui permettra de se déployer.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 24 Janvier 2017

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'action engagée par l'association Via Marseille Fos permet de contribuer à rendre attractive la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en termes de prestations, d'opérations engagées et d'opportunités d'implantations logistiques et industrielles.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000€ à Via Marseille Fos afin de poursuivre les actions engagées et développer le rayonnement de l'association.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclu avec l'association Via Marseille Fos.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 6748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL